

— Le *Propagateur Picard*, journal de Montdidier, confirme en les reproduisant, les nombreux et intéressants renseignements que nous avons donnés à nos lecteurs, sur l'arrestation de Lemaire et sur les divers crimes reprochés à ce hardi malfaiteur et à ses co-accusés. Notre confrère ajoute cette seule circonstance, que le brigadier Mannier, commandant la gendarmerie de Dozières, avait conçu, arrêté et dirigé l'expédition, et qu'il mérite une large part des éloges que nous avons donnés au gendarme Corbi, qui agissait sous ses ordres. Nous réparaons cette omission avec d'autant plus d'empressement qu'elle avait été de notre part tout-à-fait involontaire.

Le *Propagateur Picard* ajoute que la résolution prise par la cour impériale d'Amiens d'évoquer l'affaire, paraît avoir été déterminée par l'état de la maison d'arrêt de Montdidier et l'inexpérience des anciens gardiens-chefs, qui ne présentaient pas de garanties suffisantes contre les tentatives d'évasion; aujourd'hui, la prison, grâce aux soins intelligents et à l'active surveillance du nouveau gardien, est aussi forte et aussi sûre qu'aucune autre prison de l'empire.

Si elle eût toujours été ainsi tenue, dit-il, depuis six mois, il est hors de doute que, malgré ses ruses et son habileté, Lemaire ne serait jamais parvenu à s'échapper de sa cellule, pas plus par la porte que par la fenêtre; sans cette évasion, la cour eût laissé aux magistrats de Montdidier, le soin de terminer une affaire dont ils avaient connu dès le principe et dont ils avaient, depuis plusieurs mois, suivi les développements successifs et les nombreuses ramifications. A proprement parler, le dossier de cette volumineuse instruction (il se compose de 1,000 à 1,200 pièces,) comprend 68 chefs d'accusation d'assassinats, d'incendies et de vols qualifiés; il a été entendu au moins 300 témoins, qui, dans un grand nombre de cas, ont dû être mis en présence des inculpés; dix ou douze fois, la justice s'est transportée sur les lieux; en un mot, l'instruction pouvait être considérée, sinon comme complète, du moins comme touchant à sa fin, lorsqu'est survenu l'arrêt d'évocation.

Cet arrêt d'évocation a été suivi d'une autre mesure. La cour impériale d'Amiens a nommé un de ses membres, pour compléter l'instruction et procéder à un supplément d'information s'il y a lieu.

— La *Gazette du Midi* annonce qu'il y a deux jours, une arrestation a eu lieu sur la route de la Viste.

Une charrette montait cette côte pendant la nuit; surpris par les voleurs, le charretier put, à la faveur de l'obscurité, sauver son argent par une adroite ruse. Il jeta le sac qui le contenait dans la tablette suspendue entre les roues, où la paille amortit le bruit; puis, prenant la fuite à toutes jambes, il fit supposer aux voleurs qu'il était porteur de son argent.

Les malfaiteurs, délaissant la charrette, se mirent à poursuivre le charretier, qui arriva en courant à l'auberge voisine et y fit retentir la sonnette de toutes ses forces. A ce bruit, les voleurs se décidèrent à l'abandonner et à prendre la fuite à leur tour. Bientôt après, il retournait à son attelage et avait la satisfaction de trouver tout intact.

— Dans la nuit du 26 au 27 de ce mois, vers minuit, une tentative d'assassinat, suivie de vol, a eu lieu sur la route de Senlis à Chantilly, sur la personne de M. Fasquel, père, marchand farinier à Courteuil. Ce négociant revenait de la halle de Paris, son domestique, jeune homme de 20 ans environ, avait été le chercher à la gare de Saint-Leu avec son tilbury auquel était attelé un cheval, non-seulement borgne, mais encore assez mal ingambe, en comparaison de ceux dont est pourvu le haras de M. Fasquel.

Arrivés au lieu dit le Fond-du-Courtillet, un homme se présente à la tête du cheval. M. Fasquel, quoiqu'armé de ses pistolets, ne croit pas devoir se mettre en garde contre cette feinte d'attaque à laquelle il ne peut croire encore. Cependant, un second assaillant se présente sur le côté de la voiture, puis un troisième, et les coups de gourdin pleuvent sur M. Fasquel qui se défend avec une vigueur et un courage inouïs.

Le jeune domestique reçoit l'ordre de se retirer au plus vite; il est saisi, jeté au loin hors du tilbury, et il prend la fuite, après s'être blessé lui-même avec un des pistolets de son maître qu'il voulait tirer sur l'ordre qu'il en recevait de ce dernier. M. Fasquel, quoique déjà blessé assez gravement, veut également faire feu, mais son pistolet, trop vieux chargé, brûle la capsule et en reste là. Enfin, jeté en bas de la voiture, couvert de sang, et après avoir encore opposé la plus vive résistance contre quatre assassins, selon ce qu'il imagine, quoiqu'il n'en ait positivement vu que trois, il est obligé de succomber en cédant à la force, et il est dépoillé d'abord de sa bourse contenant 60 fr. en or, de sa montre en or et de sa chaîne également en or, enfin de son portefeuille contenant 7,800 fr. en billets de banque et un mandat sur la Caisse de la boulangerie de 2,200 fr. environ.

Les voleurs, pour s'échapper plus promptement, se sont entassés dans le tilbury, ont fouetté le cheval et ont disparu. Quant à M. Fasquel, qui ne perd pas facilement son sang-froid et son aplomb, après avoir repris un peu ses sens, il se releva, chercha autour de lui son

domestique qui était déjà rentré à Courteuil, ramassa les objets qui se trouvaient épars autour de lui, et rentra lentement chez lui, où on eut peine à le reconnaître, tant il était souillé de sang et du limon de la route où il s'était défendu avec tant d'acharnement.

M. Fasquel est blessé assez grièvement: outre les nombreux coups de bâton qu'il a reçus sur la tête, il a une large blessure au-dessous de l'œil gauche. Son domestique, blessé à la partie supérieure de la cuisse gauche et intérieure, a conservé encore dans l'intérieur toute la charge de gros plomb.

La justice informée, s'est rendue immédiatement sur les lieux, où on a retrouvé quantité d'objets dont quelques-uns sont propres à mettre sur la trace des assassins.

P. S. On nous annonce à l'instant que le tilbury et le cheval ont été retrouvés dans la journée à Gonesse. Toutes les autorités et la gendarmerie ont mis dans cette affaire une telle activité, qu'il serait regrettable qu'un pareil crime demeurât impuni. (*Moniteur de l'Oise*).

— Un nouvel incendie a éclaté, dimanche dernier, à Camon. Vers six heures du soir, le feu s'est déclaré dans une grange, et en quelques instants a réduit en cendres, le bâtiment, les fourrages, et des bois de construction qui se trouvaient dans le grenier; dans une étable attenante à la grange, étaient un âne et deux vaches; l'âne et l'une des vaches ont pu être retirés à temps et sauvés, mais le troisième de ces animaux a péri asphyxié par la fumée.

Les pompes de la commune, celles du chemin de fer et celles de Rivery sont arrivées avec la plus grande célérité sur le lieu du sinistre, et grâce au concours actif de la population, on a pu concentrer le feu dans son foyer et préserver les maisons voisines qui étaient sérieusement menacées. A huit heures, l'incendie était complètement éteint. On évalue les dommages à une somme de sept à huit cents francs.

On a eu à regretter un accident qui n'aura peut-être pas, il faut l'espérer, les conséquences qu'on avait tout d'abord redouté. Un habitant de Camon est tombé du haut du grenier incendié, au moment où il s'efforçait de disputer aux flammes quelques objets à demi-embrasés. Il a dû être transporté chez lui, et recevoir sur l'heure les soins d'un médecin. Aujourd'hui il était encore alité et très-souffrant.

Le sinistre est dû à la malveillance. Une petite fille de quatorze ans et demi était allée vers cinq heures et demie environ dans la maison d'habitation des propriétaires de la grange incendiée, sous prétexte d'y venir chercher du lait. Elle était encore dans la maison quand le feu s'est déclaré, et c'est elle qui a donné la première l'éveil. Cette circonstance a frappé l'attention de l'autorité locale qui soupçonnait depuis longtemps que des mains criminelles allumaient les incendies qui désolaient la commune. Cette jeune fille appartenait du reste à une famille assez mal famée. Sa sœur, en ce moment en prison, où elle purge une condamnation à 5 ans de détention, avait laissé dans le pays une réputation détestable; son frère moins âgé qu'elle, passe pour un petit vagabond, et sa mère est loin de jouir de l'estime publique.

M. le maire de Camon, au moment où l'incendie venait d'éclater, crut devoir faire arrêter cette fille, et procéder à son interrogatoire. Il se convainquit bientôt que ses soupçons n'étaient que trop fondés. La jeune fille déclara avoir mis le feu, non pas seulement à la grange qui brûlait, mais encore aux huit maisons qui avaient été dix jours auparavant la proie des flammes. Elle confessa encore que, sous prétexte de se procurer du feu pour cuire des pommes de terre, elle avait incendié avec son frère, et plus d'une fois, des meules de blé dans la campagne. En conséquence de ces aveux, elle fut remise aux mains de la justice judiciaire.

Dans la même soirée, la police procéda à l'arrestation de la femme Flamant, sa mère, de sa grand-mère, de son frère, et d'un sieur X..., manouvrier, qui vivait avec la femme Flamant. Tous les cinq ont été conduits à Amiens et déposés à la maison d'arrêt.

— Une dépêche télégraphique annonçant hier l'arrivée du *Persia* mentionnait un épouvantable accident de chemin de fer arrivé entre Toronto et Hamilton. Voici les détails que nous trouvons dans le *Courier des Etats-Unis*:

« La catastrophe est arrivée sur le chemin de fer Great Western, au pont qui traverse le canal de Desjardins. Ce pont, élevé de 60 pieds au dessus de l'eau, se balance fortement sur ses attaches. On suppose que, sous le poids d'un convoi passé peu de temps auparavant, le tablier avait dû rester affaissé, de sorte que la locomotive de celui-ci alla battre contre la culée. Par suite, les voitures de passagers furent violemment soulevées et précipitées dans le canal.

Le train auquel est arrivé l'accident est celui qui fait le service des stations de Toronto à Hamilton. Il avait quitté la première de ces villes à quatre heures de l'après-midi, avec un nombre de passagers que l'on estime diversement de soixante-dix à cent. Sur ce nombre, quinze seulement ont été retirés vivants du milieu des débris, et de ces quinze, cinq ont succombé depuis lors.

L'eau du canal a dix-huit pieds de profondeur; en sorte que ceux qui n'ont pas été immédiatement tués dans la chute ont été noyés.

La locomotive et le tender, avec le mécanicien et le chauffeur, ont plongé les premiers dans le canal et se sont envasés à 20 pieds au-dessous de la surface. La voiture à bagages et deux voitures à passagers sont absolument en pièces. Une de ces dernières est sens dessus dessous et presque entièrement submergée.

Au moment où s'arrêtaient les nouvelles que nous recevons, on continuait à dégager les cadavres. Dans une maison attenante à la station d'Hamilton, on voyait cinquante à soixante corps d'hommes, de femmes et d'enfants étendus sur le plancher.

La plupart des passagers étaient d'Hamilton de Toronto et des localités voisines.

Une seule dame a été sauvée, et encore avec des contusions et des blessures nombreuses.

Un jeune garçon allemand, qui se trouvait dans la voiture de derrière, voyant le conducteur se diriger rapidement vers la porte, se hâta de le suivre. Lui, le conducteur et trois autres personnes sont les seuls qui en aient été quittes pour de légères blessures.

On n'a point encore commencé d'enquête régulière sur les causes de l'accident. »

Le mot de la dernière énigme est poisson (d'avril).

ENIGME DES AUTEURS.

Une âme libre et dégagée
Des préjugés contagieux;
Une fortune un peu rangée;
Un corps sain, un esprit joyeux;
Et quelque prose mêlée
De vers badins ou sérieux,
Me feront trouver l'apogée
De l'ensemble des Dieux. Z.

Pour tous les articles non signés, J. Rebourg.

ANNONCES

VILLE DE ROUBAIX.

FOIRE.

Le Conseiller municipal, faisant fonctions de Maire de la ville de Roubaix

DONNE AVIS

Qu'en vertu d'un décret impérial du 11 août 1856, la Foire de Roubaix s'ouvrira, en cette ville, le 20 avril prochain.

Les places affectées aux spectacles et jeux publics, et celles destinées aux boutiques des marchands forains, seront données le lundi 13 avril, par les soins de M. le Commissaire central de police, assisté de M. l'Architecte de la ville.

Roubaix, le 31 mars 1857.

TIERS-BONTE.

ROUBAIX

A L'EXTREMITÉ DE LA RUE DU COLLÈGE,

Vers Tourcoing.

300 VOITURES

DE BON

FUMIER

EN 35 MONTS

A VENDRE

Le Mardi 7 Avril 1857, à onze heures précises du matin.

Il sera accordé trois mois de crédit aux acheteurs reconnus solvables ou qui fourniront caution.

La réunion aura lieu estaminet Delattre, route de Tourcoing.

M. Loridant, commissaire-priseur, procédera à cette vente. (458)

ROUBAIX, ROUTE DE MOUVEAUX

350 voitures

DE BON

FUMIER

en 35 monts

A VENDRE

Le Lundi de Pâques, 13 Avril 1857, à onze heures précises du matin.

Il sera accordé toutes facilités pour l'enlèvement de même que pour le paiement aux acheteurs reconnus solvables ou qui fourniront caution.

L'assemblée au cabaret du *Grand Jeu d'Arc*, route de Mouvaux.

M. Loridant, commissaire-priseur à Roubaix, procédera à cette vente. (457)

SOUVENIRS

DE

PREMIÈRE COMMUNION

ET DE

CONFIRMATION

A DIX, VINGT & CINQUANTE CENTIMES

CHEZ

J. REBOUX, Imprimeur

20, Rue Neuve

ROUBAIX

A PARTIR DU 15 AVRIL

LE SIEUR JOSEPH SEVRIN

OPTICIEN

Fabricant de Baromètres et de Manomètres

RUE DE L'HERMITAGE, 4, ROUBAIX

Transférera son domicile

Contour de l'Eglise S. Martin

A côté du Bureau de Ventes. (444)

Charles KERCKHOVE

Rue des Fabricants, 21

A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'établir un atelier pour repasser les couteaux, rasoirs, ciseaux, tranchets et tous objets qui concernent la chirurgie.

Il entreprend tous les raccommodages et vend la coutellerie.

Il espère, par les soins qu'il apportera dans ses ouvrages et la modicité de ses prix, mériter la confiance des personnes qui voudront bien la lui accorder. (451)

SPÉCIALITÉ

DE

GLACES

DÉS MANUFACTURES

de France et d'Allemagne.

Glaces de toutes dimensions avec cadres dorés. Entreprise et pose de glaces de façade. Maison RETTREMIEUX, miroitier, rue Esquemoise, 402, à Lille. (455)

SUCCESSALE

DÉS

CHOCOLATS

Thés et Cacaos

DE LA

COMPAGNIE FRANÇAISE

JULES SABLON

Rue Esquemoise, 45

Seul Entrepotier et Actionnaire

LILLE

Malgré la hausse des cacaos, la COMPAGNIE FRANÇAISE garantit tous ses produits pur cacao et sucre.

La COMPAGNIE FRANÇAISE s'étant donné pour mission de propager l'usage du chocolat, les personnes qui en prendront 6 kil. à la fois auront droit à une remise de 500 grammes. — Même condition de vente au commerce qu'au dépôt central de Paris. (388)

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS.

Sous la direction de M. COUVREUR.

Dimanche 5 avril 1857.

Pour la clôture: LA FOI, L'ESPÉRANCE ET LA CHARITÉ, drame en 5 actes et 6 tableaux. SANS TAMBOUR ET SANS TROMPETTE, vaudeville en 1 acte.

THÉÂTRE DE ROUBAIX

DANS LE CIRQUE, RUE DU FRESNOY.

Dimanche 5 avril 1857.

Deuxième représentation de l'abonnement.

JEAN DURAND, ou le défaut d'éducation, pièce en trois parties, mêlée de chant.

UNE CHARGE DE CAVALERIE, comédie-vaudeville en un acte.

LES ERREURS DU BEL AGE, vaud. en 1 acte.